

Retour sur le conseil municipal du 7 avril 2025 -Extraits-

Le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois s'est réuni le 7 avril 2025 sous la présidence de Monsieur Frédéric Petitta, Maire. La séance a débuté à 19h30 avec la présence de la majorité des membres du Conseil Municipal, permettant ainsi de délibérer valablement.

JEUNESSE ET SPORTS

CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SAINTE GENEVIÈVE SPORTS SECTION JUDO

La municipalité a signé un nouveau contrat d'objectifs pour trois saisons sportives (2024/2025, 2025/2026, 2026/2027) avec la section SGS Judo. Ce contrat vise à encourager la pratique sportive de haut niveau et inclut des objectifs tels que le classement du club, le développement de l'excellence sportive, la fidélisation des sportifs de haut niveau, la formation de l'encadrement, la collaboration avec le milieu scolaire, l'animation de masse, et la représentation de la Ville.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MJC

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois renouvelle pour deux ans sa convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC). Cette convention vise à soutenir les activités culturelles et éducatives de la MJC, ainsi que son ingénierie administrative et managériale. La Ville attribue une subvention de 128 891 € pour garantir la pérennité de la MJC et de ses projets.

ENFANCE SCOLAIRE

CENTRES DE VACANCES ÉTÉ 2025

La municipalité organise des séjours de 14 jours pour 37 enfants scolarisés en élémentaire. Les séjours auront lieu à Combloux (Haute-Savoie) et à Brétignolles-sur-Mer (Vendée). La participation des familles aux frais des séjours est fixée en fonction du quotient familial.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE RÉGIE SECTEURS PETITE ENFANCE – ENFANCE-SCOLAIRE

Le service Régie gère la facturation et les recettes des activités des secteurs Petite Enfance – Enfance-Scolaire. Le règlement définit les modalités de facturation et de règlement des factures.

PÔLE ASSOCIATIF – ÉVÉNEMENTIEL

APPROBATION DES TARIFS ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS DES SALLES MUNICIPALES

La Ville met à jour les tarifs de location et les règlements des salles municipales (Champ de Foire, Châtaigneraie, Malraux, Canal). Les tarifs augmentent légèrement pour tenir compte des hausses de coûts, mais restent raisonnables pour les familles et les associations.

AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS 2025

La Ville autorise le versement de subventions aux associations et établissements publics selon les montants prévus par la délibération du 2 décembre 2024.

SERVICES TECHNIQUES

SIPPEREC - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Le SIPPEREC, fondé en 1924, a pour mission de promouvoir un développement solidaire et équitable des territoires en périphérie de Paris. Le rapport d'activité 2023 met en exergue les actions et réalisations du SIPPEREC, notamment dans les domaines de l'électricité, des énergies renouvelables, de l'aménagement numérique, et de la mobilité durable.

MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – ACTE MODIFICATIF N°1

L'avenant n°1 au marché inclut des ajouts et suppressions de sites, ainsi que différents ajustements financiers. Le montant total du marché après avenant est de 13 410 085,77 € HT.

SANTÉ

VOTE BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE – SSIAD

Le SSIAD joue un rôle crucial dans le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Le budget prévisionnel 2025 est fixé à 1 386 367,76 €, incluant les dépenses d'exploitation, les dépenses afférentes au personnel, et les dépenses afférentes à la structure.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET DU CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE

Le Conseil Municipal approuve la reprise anticipée des résultats 2024 afin qu'ils puissent être intégrés dans le budget primitif 2025.

RAPPORT BUDGÉTAIRE BP 2025 CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE – CMPP

Le CMPP assure le diagnostic et les soins ambulatoires d'enfants et d'adolescents présentant des difficultés psychiques, du développement et du comportement. Le budget prévisionnel 2025 est fixé à 1 290 461 €, incluant les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissement.

RESSOURCES HUMAINES

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La Ville crée des postes pour le service de police municipale et le SSIAD afin de remplacer l'actuelle directrice.

FINANCES

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2024 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal approuve la reprise anticipée des résultats 2024 afin de les intégrer dans l'équilibre du budget primitif 2025.

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025

La Municipalité propose de reconduire les taux d'imposition de 2024 en 2025, soit 35,50 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 55,95 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et 19,58 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

➔ Le budget primitif 2025 est adopté à 32 voix pour et 7 contre.

MOTION DE SOUTIEN

MOTION DE SOUTIEN À L'APPEL D'ÉPINAY-SOUS-SÉNART CONCERNANT LE RENFORCEMENT DES MOYENS DÉDIÉS AUX POLITIQUES DE LA VILLE :

➔ Le Conseil Municipal adopte une motion de soutien à l'appel d'Épinay-sous-Sénart.

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL DE SA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Maire a signé 20 décisions au total, incluant des conventions avec les villes de Saint-Michel-sur-Orge et Montgeron pour le règlement des frais de restauration scolaire, ainsi que des contrats pour la fête des Mômes 2025.